MAIRIE LÈGE CAP FERRET

PM N°33/2026

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Ville de Lège-Cap Ferret,

Vu les articles L.2211-1, L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L2213-2 et L 2213-4 du Code Générale des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et stationnement sur le territoire de la Commune ;

Considérant l'organisation des obsèques de Monsieur VANCUYCK Patrick, qui auront lieu le vendredi 6 février 2026, à 14h00, en l'église Saint Pierre, village de Lège ;

Considérant la nécessité de réglementer la circulation des véhicules afin d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion de cet évènement ;

ARRETE

Article 1er : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits avenue de la Mairie, portion comprise entre l'intersection de l'avenue de la Mairie et de l'avenue de la Poste d'une part et l'intersection avec l'avenue de la Mairie et l'avenue de la Gare d'autre part :

Le vendredi 6 février 2026 de 14h00 à 16h00

Article 2 : Une déviation sera mise en place avenue de la Gare pendant toute la durée de la cérémonie.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Ville de LEGE-CAP FERRET, le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Arès-Lège-Cap Ferret, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques de la Ville et tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée :
Pompiers de LEGE, COBAN, AGUR, SIBA, Bureau de Poste de CLAOUEY, CITRAM ANDERNOS.

Fait à LEGE-CAP FERRET, le - 5 FEV. 2026

Pour le Maire, par délégation,
Le Directeur Général des Services,

MAIRIE DE LÈGE-CAP FERRET 33950

Bruno BIEDER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

79, avenue de la Mairie
33950 Lège – Cap Ferret
Tél. : 05 56 03 84 00
Fax : 05 56 60 32 32
www.ville-lege-capferret.fr
secretariat@legecapferret.fr